Chapitre 3 SEL

3 - Exigence spécifique (exemple) :

3.1 - Utilisateur non authentifié :

Pour accéder à l'application, les utilisateurs devront s'identifier. L'identification se fera par saisie d'un mot de passe. Il faudra éviter que l'utilisateur soit obligé de saisir son mot de passe à chaque utilisation de l'application. Les exigences décrites dans ce chapitre concernent tout utilisateur dès lors qu'il ne possède pas de compte ou qu'il possède un compte mais n'est pas authentifié dans ResaSalle.

- ➔ *3.1.1 Créer un compte*
- ➔ *3.1.2 Se connecter*

L'utilisateur non authentifié se trouve sur la page d'accueil de l'application PlaceMoi. Il saisit un identifiant et son mot de passe, puis valide.

Si l'identifiant saisi correspond à un utilisateur connu du système et si le mot de passe est correct, l'utilisateur devient authentifié dans l'application (en tant que Secrétariat ou Technicien selon le rôle associé au compte utilisateur). Il peut désormais accéder aux fonctionnalités associées à son rôle.

Si l'identifiant est inconnu du système, ou le mot de passe incorrect, un message d'erreur en informe l'utilisateur.

Contraintes :

- ➔ Le message d'erreur ne doit pas indiquer la nature de l'erreur (identifiant inconnu ou mot de passe erroné) pour réduire la vulnérabilité du système.
- ➔ Le mot de passe saisi ne doit pas être visible à l'écran, mais l'utilisateur doit avoir une indication visuelle du nombre de caractères qu'il est en train de saisir.

- ➔ *3.1.3 Récupérer son mot de passe*

L'utilisateur non authentifié se trouve sur la page d'accueil de l'application PlaceMoi. Il clique sur « Mot de passe oublié » afin de pouvoir le modifier. Il choisira entre deux options :

- Recevoir un lien via son numéro de téléphone (s'il est vérifié et correspond à un compte du système)
- Recevoir un lien par mail (s'il est vérifié et correspond à un compte du système)
  Puis, après avoir reçu et cliqué sur lien, une page web lui proposera de saisir un nouveau mot de passe et pourra se connecter à nouveau.

Contraintes :

- Le mot de passe saisi ne doit pas être visible à l'écran, mais l'utilisateur doit avoir une indication visuelle du nombre de caractères qu'il est en train de saisir.
- Le mot de passe doit être saisi deux fois
- Le mot de passe doit être conforme au règle de sécurité (caractère spécial, nombre de caractères minimal...)

3.2 - Utilisateur authentifié :

Les exigences décrites dans ce chapitre sont communes aux utilisateurs Secrétariat et Technicien.

➔ *3.2.1 Modifier son mot de passe*

Dans les paramètres du compte de l'utilisateur, il pourra accéder à une page pour pouvoir modifier son mot de passe. De cette page, on lui demandera de saisir son identifiant et mot de passe actuel, puis s' il correspond à un utilisateur connu du système, il pourra modifier son mot de passe.

Contraintes :

- Le mot de passe saisi ne doit pas être visible à l'écran, mais l'utilisateur doit avoir une indication visuelle du nombre de caractères qu'il est en train de saisir.
- Le mot de passe doit être saisi deux fois
- Le mot de passe doit être conforme au règle de sécurité (caractère spécial, nombre de caractères minimal...)

➔ *3.2.2 Se déconnecter*

3.3 - Mr Malraux :

- ➔ *3.3.1 Modifier un spectacle*
- ➔ *3.3.2 Consulté un spectacle*
- ➔ *3.3.3 Créer un spectacle*
- ➔ *3.3.4 Supprimer un spectacle*
- ➔ *3.3.5 Créer un planning*

3.4 - Guichets :

- ➔ *3.4.1 Modifier une réservation de place*
- ➔ *3.4.2 Créer une réservation de place*
- ➔ *3.4.3 Consulter une réservation de place*
- ➔ *3.4.4 Supprimer une réservation de place*

3.5 - Exigences techniques :

- ➔ *3.5.1 Exigences de robustesse*
  - ◆ L'application doit permettre le stockage et le traitement d'au moins …
  - ◆ L'application doit fonctionner sur ….
- ➔ *3.5.2 Exigences de performance*
  - ◆ Le délai d'affichage d'un écran suite à une action dite « simple » (navigation, validation de formulaire) doit être inférieur à 500 ms.
  - ◆ Le délai d'affichage d'un écran suite à une recherche d'information simple ou multicritères doit être inférieur à 1 seconde.
  - ◆ Le délai de réagencement d'un tableau suite à une action de tri doit être inférieur à 250 ms.
- ➔ *3.5.3 Exigences réglementaires*
  - ◆ En conformité avec le RGPD, la durée de conservation des données personnelles ne peut être indéfinie. Elle est ici fixée à 10 ans pour les données d'un Demandeur.
- ➔ *3.5.4 Exigences de maintenabilité*
  - ◆ Le code source devra être commenté.
  - ◆ Les procédures d'installation de l'environnement de développement et de l'environnement d'exploitation du logiciel devront être documentées.
- ➔ *3.5.5 Exigences de sécurité*
  - ◆ L'application ne devra présenter aucune des failles du TOP 10 de l'OWASP.